

province ecclésiastique pour que sa mort puisse passer inaperçue. Quelle paroisse en effet, dans tout le pays et dans notre diocèse en particulier, n'a pas dans ses archives quelque preuve de son zèle et de son dévouement pour la religion ? On peut donc dire que sa disparition est une grande perte, non seulement pour l'archidiocèse, mais pour tous les diocèses de la province. Trois Archevêques de Québec l'avaient choisi successivement pour leur Vicaire-Général, et moi-même, en octobre 1870, avais été heureux de pouvoir lui offrir la même marque de confiance. En priant le Seigneur des justices et des miséricordes de lui accorder au plus tôt la récompense de ses travaux, nous ne ferons donc que remplir un devoir de reconnaissance. Je chanterai incessamment dans ma cathédrale un service pour le repos de son âme.

III. Je ne saurais assez vous dire, mes chers Collaborateurs, les inquiétudes que j'ai au sujet du vin de messe. Même en prenant les plus grandes précautions, nous sommes encore exposés à être trompés sur une chose aussi importante, puisqu'il s'agit de la *validité* du Saint Sacrifice : à plus forte raison, si l'on ne cherche que le *bon marché*, et si l'on veut uniquement se procurer de ce vin *au rabais*, sans exiger aucune preuve, aucune garantie de sa pureté.

Cette matière est si grave que j'ai cru devoir m'assurer du nom des marchands qui ont obtenu à Québec et à Montréal l'approbation des Ordinaires pour la vente du vin de messe.

Mgr. l'Archevêque de Québec m'informe " que